

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELE  
N° 91.00.482.002.0 DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 1991

## Ensemble de mesurage ERIA modèle A24-12

(PRECISION COMMERCIALE)

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 71/319/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 RELATIVE AUX COMPTEURS DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LA DIRECTIVE 77/313/C.E.E. DU 5 AVRIL 1977 MODIFIEE, RELATIVE AUX ENSEMBLES DE MESURAGE DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE, PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES.

### FABRICANT

Société HAAR-FRANCE, 13, rue René Cassin,  
95228 Herblay Cedex.

### DEMANDEUR

Société ERIA, "Le Vaillant", 2, rue Jean Moulin,  
93350 Le Bourget.

### CARACTERISTIQUES

L'ensemble de mesurage ERIA modèle A24-12 est destiné au ravitaillement en carburant des avions et des bateaux.

Il est principalement constitué des éléments suivants, et dans l'ordre :

– une pompe d'un débit adapté au débit maximal de l'ensemble de mesurage, et d'une pres-

sion de fonctionnement de 6 bar pour l'essence et le pétrole, de 8 bar pour le gazole et le fuel domestique,

– éventuellement, un microfiltre séparateur d'eau,

– un séparateur de gaz SATAM, modèle EC 36, approuvé par certificat C.E.E. n° 89.0.02.462.1.3 du 27 février 1989 (1),

– un clapet anti-retour équipé d'un clapet de décharge,

– un compteur SATAM, modèle ZC 17.24/24, approuvé par certificat C.E.E. n° 85.0.02.422.2.3 du 8 juillet 1985 (2) et pouvant être équipé des dispositifs complémentaires prévus par ledit certificat C.E.E.

– si nécessaire, un dispositif limiteur de débit.

– une vanne manuelle d'arrêt,

– un flexible plein de livraison pouvant être monté sur enrouleur,

– un robinet d'extrémité comportant un clapet taré à 0,5 bar et empêchant la vidange du flexible ou un dispositif accrocheur assurant les mêmes fonctions.

Ses caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

– débit maximal : 24 m<sup>3</sup>/h

– débit minimal : 2,4 m<sup>3</sup>/h

– livraison minimale : 200 litres

– pression maximale de fonctionnement :

• Gazole, fuel domestique : 8 bar

• Essence, super, pétrole : 6 bar

– Echelon de chiffrage : 1 litre

– Echelon de graduation : 0,1 litre

– liquides mesurés :

essence aviation, pétrole (kérosène), gazole et fuel domestique.

(1) Revue de Métrologie, mars 1989, page 270.

(2) Revue de Métrologie, juillet 1985, page 566.

La valeur de la livraison minimale mentionnée ci-dessus peut être majorée afin de tenir compte de l'accroissement du volume interne du flexible, sous l'effet de la pression du liquide.

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le signe d'approbation C.E.E. de modèle devant figurer sur la plaque d'identification est le suivant :



La plaque d'identification de l'ensemble de mesurage ERIA modèle A 24-12 porte la mention du liquide de destination sous l'une des deux formes suivantes :

- essence, pétrole,
- gazole, fuel domestique (FOD).

### CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Lors de la vérification primitive de l'ensemble de mesurage ERIA modèle A 24-12, l'essai de fonctionnement du dispositif de dégazage doit comporter un essai de rupture de stock avec l'un des liquides pour lesquels il est approuvé. L'erreur causée par cette rupture de stock, au débit maximal, ne doit pas être supérieure à l'erreur maximale tolérée sur la livraison minimale de l'ensemble de mesurage.

### DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas ont été déposés à la sous-direction de la métrologie et à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France.

### VALIDITE

Le présent certificat a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

### ANNEXES

Notice descriptive.

Dessins n<sup>os</sup> 5535-1 et 2.

POUR LE MINISTRE EMPECHE :

LE DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,

M. GERENTE

## NOTICE DESCRIPTIVE

## Ensemble de mesurage ERIA modèle A24-12

L'ensemble de mesurage ERIA, modèle A24-12, est destiné au ravitaillement en carburant des avions et des bateaux.

Selon l'utilisation il peut être complété par un dispositif séparateur d'eau.

### I. SCHEMA D'INSTALLATION

(dessin n° 5535-1)

- 1 - Pompe d'un débit adapté au débit maximal de l'installation.
- 2 - Séparateur d'eau (pour l'avitaillement des avions).
- 3 - Sous-ensemble composé d'un séparateur de gaz SATAM modèle EC 36 et d'un compteur SATAM modèle ZC 17-24/24.

- 4 - Vanne manuelle.
- 5 - Enrouleur.
- 6 - Flexible.
- 7 - Robinet d'extrémité,
- 8 - Ou accrocheur.
- 9 - Retour des égouttures du séparateur vers la citerne.

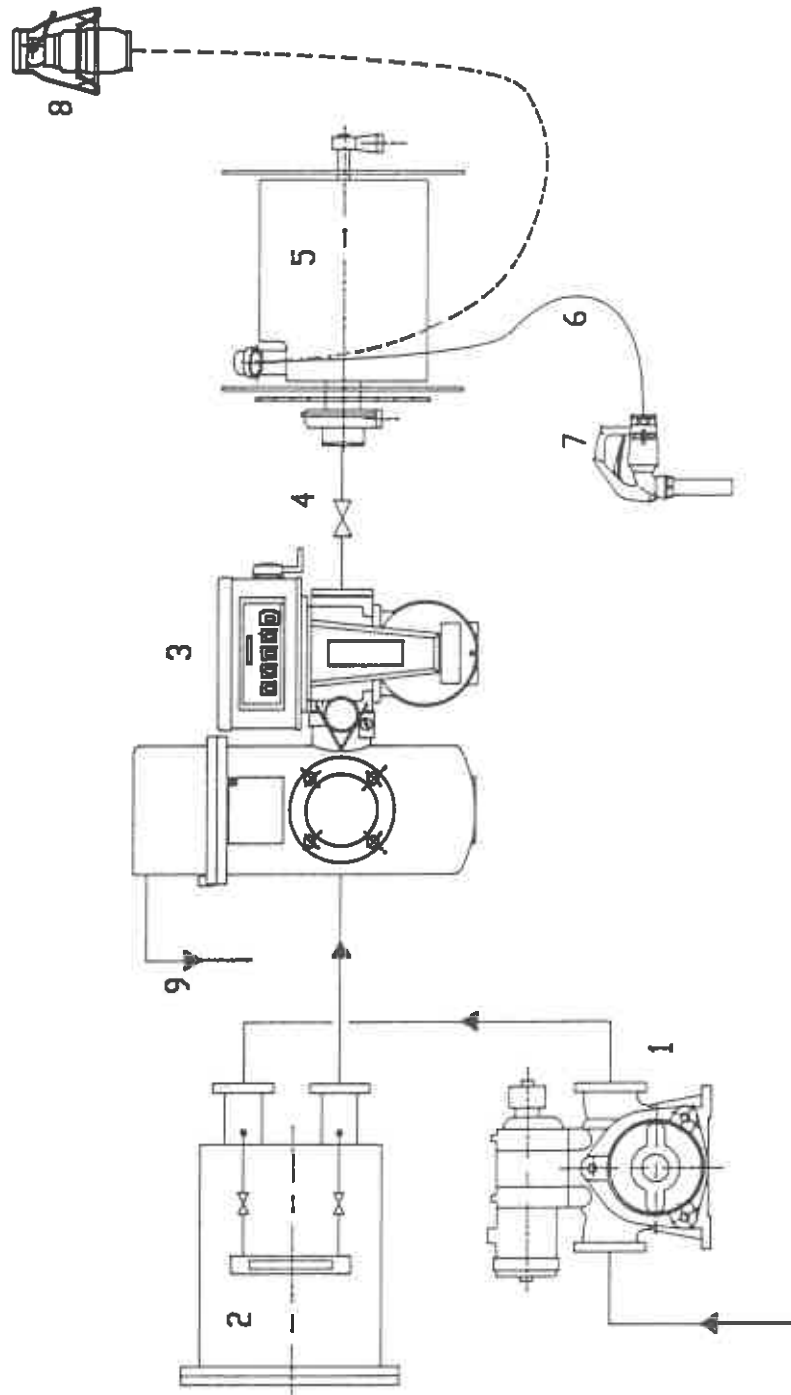
### II. PLAN DE SCHEMEMENT

(dessin n° 5535-2)

- Em1 : interdit le démontage de la tête de dégazage.
- Em2 : scelle la plaque d'identification du séparateur de gaz.
- Em3 : protège l'indicateur.
- Em4 : protège la liaison entre le séparateur de gaz et le compteur.
- Em5 : scelle la plaque d'identification de l'ensemble de mesurage.
- Em6 : protège le mesureur.
- Em7 : protège la sortie du mesureur.
- Em8 : interdit le démontage de l'enrouleur.



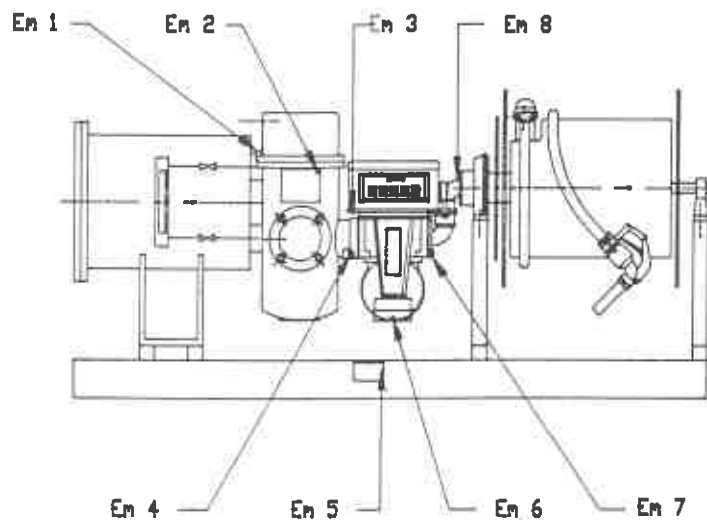
■ N° 5535-1  
ENSEMBLE DE MESURAGE ERIA A24-12



■ N° 5535-2

ENSEMBLE DE MESURAGE ERIA A24-12

Plan de scellement



PLAQUE SIGNALÉTIQUE

○		ENSEMBLE DE MESURAGE		ERIA
○	F	Modèle	N°	
		Année de fabrication	19	
		Pression maxi		bar
○		Pression mini		bar
		Débit maxi		m <sup>3</sup> /h
		Débit mini		m <sup>3</sup> /h
		Livraison minimale		litres
		ESSENCE-PETROLE-GASOIL-FOD		
		ERIA ZI le VAILLANT rue Jean MOULIN		
		93350 le BOURGET		